

4 JUIN 2015

AU TRAVAIL J'Y VAIS AUTREMENT

5^{ème} Challenge Mobilité Rhône-Alpes



Mode d'emploi établissements

Le Challenge Mobilité a pour objectif de réduire l'impact environnemental et le risque routier des déplacements domicile-travail

- 1. Faire tester au moins une fois** dans l'année **un mode alternatif** aux autosolistes réguliers et valoriser les usagers des modes alternatifs.
- 2. Communiquer** auprès des salariés sur les **solutions possibles** pour les trajets domicile-travail.
- 3. Evaluer les pratiques des salariés** sur le trajet domicile-travail et envisager une meilleure prise en compte de leurs déplacements.

COMMENT ÇA MARCHE

Tous les établissements situés en Rhône-Alpes sont concernés qu'ils soient publics, privés ou associatifs et quelles que soient leurs tailles. Un site d'un établissement multi-sites peut très bien s'inscrire isolément. Tous les salariés temporaires et permanents, travaillant le 4 juin 2015, peuvent participer.



LE RÔLE DU RÉFÉRENT D'ÉTABLISSEMENT

1. Inscription sur la plateforme web : challengemobilite.rhonealpes.fr
2. Communication en interne via les outils disponible dans votre espace référent.
3. Le 4 juin 2015, comptabilisation du nombre de salariés venus en transports en commun, en covoiturage, à vélo, à pied, ou en combinant plusieurs modes.
4. Organisation d'animations (conseillé) : accueil convivial des salariés, stands d'information, démonstrations...
5. Enregistrement des résultats sur la plateforme web jusqu'au 12 Juin 2015



CÉRÉMONIE ET REMISE DES PRIX

La mobilisation des salariés sera récompensée, les établissements qui ont le plus fort taux de participation sont gagnants (salariés venus en mode alternatif / salariés présents le jour du challenge). En cas d'égalité, le nombre de km en report modal départagera les ex aequo.

Les lauréats régionaux seront récompensés fin juin à l'Hôtel de Région.

Un classement spécifique sera établi pour départager les lauréats des années précédentes (voir les modalités de participation dans le règlement du challenge sur la plateforme web).

Des cérémonies locales peuvent être organisées par les Relais locaux et leurs partenaires.



CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT

Pour tenir compte des différences de dessertes en transport en commun, 3 catégories sont définies :

- **Métropoles** : Grenoble, Lyon, Saint-Étienne...
- **Villes moyennes**, dotées d'un réseau de transport urbain (ex : Chambéry, Vienne...)
- **Petites villes et territoires ruraux**, sans réseau de transport urbain (ex : Feurs, Moûtiers...)

Au sein de chaque catégorie, 3 lots sont remis à un petit, un moyen, et un grand établissement.

Au niveau local des catégories et des critères de classement spécifiques peuvent être mis en place.

Infos et inscriptions sur : challengemobilite.rhonealpes.fr

Dans chaque département un Relais local aide les participants. Les coordonnées des Relais sont indiquées sur la plateforme web.



UN ÉVÉNEMENT FINANÇÉ ET COORDONNÉ PAR

Rhône-Alpes Région 

En partenariat avec les relais locaux